

HABILITATION ÉLECTRIQUE

BR [INITIALE]

Public visé : Toute personne (électricien ou non) devant réaliser des prestations de dépannage, de connexion électrique, d'essais et/ou de mesurages sur un réseau électrique de basse tension



Présentiel



Blended-learning



Distanciel



E-learning

Pré-requis :

Aucun

FORMACODE 24054

● OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître les dangers de l'électricité et appliquer les règles exposées dans le cadre de son activité
- Mettre en œuvre les mesures de prévention et compléter les documents réglementaires de consignation
- Exécuter en sécurité des interventions d'ordre électrique sur des ouvrages électriques dans le respect des textes réglementaires (norme NFC 18-510)
- Adopter une conduite pertinente en cas d'accident d'origine électrique en cas d'accident d'origine électrique

● PARCOURS PÉDAGOGIQUE

Théorie : **17,50 H**

Pratique : **3,50 H**

21
Heures

LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

- Les statistiques des accidents du travail d'origine électrique
- Les dispositions réglementaires
- Les partenaires de la prévention et leur rôle

LES NOTIONS ÉLÉMENTAIRES EN ÉLECTRICITÉ

LES DANGERS ÉLECTRIQUES ET MESURES DE PROTECTION

- Les dangers du courant électrique
- Les effets d'un choc électrique
- La prévention et la protection

LES RÈGLES DE SÉCURITÉ ET OBLIGATIONS LORS DES INTERVENTIONS

L'HABILITATION ÉLECTRIQUE

LES OPÉRATIONS SUR UN OUVRAGE ÉLECTRIQUE

- Les domaines de tension
- La consignation et la déconsignation
- La mise hors tension

ANALYSE LES RISQUES (EPI ET OUTILS ISOLÉS)

- Remplacement hors tension des fusibles à l'identique et sans VAT, ceux à fusion enfermée
- La consignation et la déconsignation (63A maximum)
- Remplacement de la prise de courant, d'un interrupteur ou d'un élément terminal d'installation (ex. : radiateur)
- Manœuvrer des disjoncteurs et des sectionneurs sans limite d'intensité
- Être autonome pour réarmer un dispositif de protection
- Les distances et les zones

LES INCIDENTS ET ACCIDENTS SUR LES OUVRAGES ÉLECTRIQUES

- Les incendies sur les ouvrages électriques
- Les soins aux électrisés

PRATIQUE

- Mise en situation pratique (Consignation et déconsignation)
- Recherche et localisation de panne
- Manoeuvre sur sectionneur
- Analyse des risques avant et pendant l'intervention

VALIDATION FINALE

Validité de la formation (recommandée selon la NFC 18-510) : 3 ans

● MODALITÉS ET TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active, avec modulation des objectifs selon la progression de chacun : les activités mises en œuvre privilégieront les liens avec la pratique, tous les apports théoriques auront une application lors de mises en situations professionnelles.

Matériels sur place : télévision connectée (Inter) ou vidéoprojecteur (Intra), tableau feutres, matériel adapté à la formation

Support de formation : remis à chaque participant en début de session

● QUALIFICATION INTERVENANT(E)(S)

Les formateurs disposent des compétences professionnelles, techniques, pratiques et théoriques en rapport avec le domaine des connaissances concernées, et ont la capacité de les retransmettre.

● DOCUMENTS DE FIN DE FORMATION

Pour l'entreprise :

Certificat de réalisation / Attestation d'assiduité

Pour le stagiaire :

Attestation de fin de formation

Livret pédagogique relatif à la norme NFC 18-510

● MÉTHODES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

À l'issue de la formation, une validation finale (contrôle des connaissances via des QCM écrits et/ou numériques, des questionnements oraux et une mise en situation pratique) est réalisée.

Un avis préparatoire à l'habilitation du salarié par son employeur, visé par l'organisme de formation, est transmis à l'entreprise.

L'habilitation est délivrée par l'employeur. Elle est formalisée par un titre d'habilitation dont le contenu est défini par la norme NFC 18-510.

● ACCÈS À LA FORMATION

- **Tenue de travail adaptée**
- Ouverture session : à tout moment, sur demande
- Nombre de stagiaires : 12 maximum
- Lieu : Inter (accès PMR) - Intra (en entreprise)
- Accessibilité handicap : contacter notre [Référente Handicap](#)

● ORIENTATION POSSIBLE DE FIN DE FORMATION

- Prise de poste en sécurité
- Habilitation électrique BR [Recyclage tous les 3 ans]
- Habilitation supérieure selon besoin de l'employeur



NOUS CONTACTER :

02 42 67 02 27
contact@formapro-proprete.fr
www.formapro-proprete.fr

RÉFÉRENTE HANDICAP :

Laetitia PIERRE
laetitia@formapro-proprete.fr
02 42 67 02 27 - Choix n°5

HABILITATION ÉLECTRIQUE

BR [RECYCLAGE]

Public visé : Toute personne (électricien ou non) devant réaliser des prestations de dépannage, de connexion électrique, d'essais et/ou de mesurages sur un réseau électrique de basse tension

- Présentiel Blended-learning
 Distanciel E-learning

Pré-requis :
Avoir suivi la formation
Habilitation électrique BR
[Initiale /recyclage]

FORMACODE 24054

● OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître les dangers de l'électricité et appliquer les règles exposées dans le cadre de son activité
- Mettre en œuvre les mesures de prévention et compléter les documents réglementaires de consignation
- Exécuter en sécurité des interventions d'ordre électrique sur des ouvrages électriques dans le respect des textes réglementaires (norme NFC 18-510)
- Adopter une conduite pertinente en cas d'accident d'origine électrique en cas d'accident d'origine électrique

● PARCOURS PÉDAGOGIQUE

Théorie : **7,00 H** Pratique : **3,50 H**

10,50
Heures

LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

- Les statistiques des accidents du travail d'origine électrique
- Les dispositions réglementaires
- Les partenaires de la prévention et leur rôle

LES NOTIONS ÉLÉMENTAIRES EN ÉLECTRICITÉ

LES DANGERS ÉLECTRIQUES ET MESURES DE PROTECTION

- Les dangers du courant électrique
- Les effets d'un choc électrique
- La prévention et la protection

LES RÈGLES DE SÉCURITÉ ET OBLIGATIONS LORS DES INTERVENTIONS

L'HABILITATION ÉLECTRIQUE

LES OPÉRATIONS SUR UN OUVRAGE ÉLECTRIQUE

- Les domaines de tension
- La consignation et la déconsignation
- La mise hors tension

ANALYSE LES RISQUES (EPI ET OUTILS ISOLÉS)

- Remplacement hors tension des fusibles à l'identique et sans VAT, ceux à fusion enfermée
- La consignation et la déconsignation (63A maximum)
- Remplacement d'une prise de courant, d'un interrupteur ou d'un élément terminal d'installation (ex : radiateur)
- Manœuvrer des disjoncteurs et des sectionneurs sans limite d'intensité
- Être autonome pour réarmer un dispositif de protection
- Les distances et les zones

LES INCIDENTS ET ACCIDENTS SUR LES OUVRAGES ÉLECTRIQUES

- Les incendies sur les ouvrages électriques
- Les soins aux électrisés

PRATIQUE

- Mise en situation pratique (Consignation et déconsignation)
- Recherche et localisation de panne
- Manoeuvre sur sectionneur
- Analyse des risques avant et pendant l'intervention

VALIDATION FINALE

Validité de la formation (recommandée selon la NFC 18-510) : 3 ans

● MODALITÉS ET TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active, avec modulation des objectifs selon la progression de chacun : les activités mises en œuvre privilégieront les liens avec la pratique, tous les apports théoriques auront une application lors de mises en situations professionnelles.

Matériels sur place : télévision connectée (Inter) ou vidéoprojecteur (Intra), tableau feutres, matériel adapté à la formation

Support de formation : remis à chaque participant en début de session

● QUALIFICATION INTERVENANT(E)(S)

Les formateurs disposent des compétences professionnelles, techniques, pratiques et théoriques en rapport avec le domaine des connaissances concernées, et ont la capacité de les retransmettre.

● DOCUMENTS DE FIN DE FORMATION

Pour l'entreprise :

Certificat de réalisation / Attestation d'assiduité

Pour le stagiaire :

Attestation de fin de formation

Livret pédagogique relatif à la norme NFC 18-510

● MÉTHODES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

À l'issue de la formation, une validation finale (contrôle des connaissances via des QCM écrits et/ou numériques, des questionnements oraux et une mise en situation pratique) est réalisée.

Un avis préparatoire à l'habilitation du salarié par son employeur, visé par l'organisme de formation, est transmis à l'entreprise.

L'habilitation est délivrée par l'employeur. Elle est formalisée par un titre d'habilitation dont le contenu est défini par la norme NFC 18-510.

● ACCÈS À LA FORMATION

- **Tenue de travail adaptée**
- Ouverture session : à tout moment, sur demande
- Nombre de stagiaires : 12 maximum
- Lieu : Inter (accès PMR) - Intra (en entreprise)
- Accessibilité handicap : contacter notre [Référente Handicap](#)

● ORIENTATION POSSIBLE DE FIN DE FORMATION

- Prise de poste en sécurité
- Habilitation électrique BR [Recyclage tous les 3 ans]
- Habilitation supérieure selon besoin de l'employeur



NOUS CONTACTER :

02 42 67 02 27
contact@formapro-proprete.fr
www.formapro-proprete.fr

RÉFÉRENTE HANDICAP :

Laetitia PIERRE
laetitia@formapro-proprete.fr
02 42 67 02 27 - Choix n°5